

Informations de base	
2006/2508(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la prostitution forcée dans le cadre de manifestations sportives internationales Subject 7.30.30.02 Lutte contre la violence, la traite des êtres humains et le trafic de migrants	Procédure terminée

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Justice et consommateurs	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/03/2006	Débat en plénière	CRE link	
15/03/2006	Décision du Parlement	T6-0086/2006	Résumé
15/03/2006	Résultat du vote au parlement		
15/03/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2508(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Nature de la procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0160/2006	13/03/2006	
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0008/2006	13/03/2006	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0086/2006	15/03/2006	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé

Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2006)1999	30/06/2006	
---	--------------	------------	--

Résolution sur la prostitution forcée dans le cadre de manifestations sportives internationales

2006/2508(RSP) - 15/03/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a adopté une résolution proposée par sa commission « femmes » visant à condamner fermement le trafic des êtres humains à des fins sexuelles, en particulier des femmes et des enfants, dans le contexte des événements sportifs majeurs, tels que la Coupe du monde de 2006, en Allemagne.

Le Parlement européen invite la Commission et les États membres à lancer une campagne à l'échelle européenne au cours des manifestations sportives internationales, en général, visant à informer et à éduquer le grand public, en particulier les sportifs et les supporters, sur la problématique et la portée de la prostitution forcée et de la traite des êtres humains, mais surtout - et c'est là l'aspect le plus important - à **réduire la demande** en sensibilisant les clients potentiels. En particulier, le Parlement estime que les médias et les personnalités connues du monde du sport, pourraient avoir une influence positive sur les changements de mentalité et de comportement de la population.

La Commission et les États membres sont invités à lancer une campagne de prévention s'adressant aux victimes potentielles, les informant sur les risques et les dangers de se retrouver prises au piège dans les réseaux de traite des êtres humains et, par conséquent, de devenir des victimes de la prostitution forcée et de l'exploitation sexuelle.

Le Parlement se félicite de la campagne mise en place par le Conseil national des femmes allemandes et plaide en faveur d'une coopération transnationale et d'un échange de bonnes pratiques en la matière; il souligne la nécessité d'une campagne intégrée à l'échelon européen et invite les États membres à lancer la campagne en coopération étroite avec toutes les parties concernées, c'est-à-dire les ONG, la police, les services répressifs, les églises et les services médicaux.

Dans la perspective de la prochaine coupe du Monde de football, les États membres sont invités à mettre en place une ligne d'assistance téléphonique multilingue (**un numéro vert**), suivie par une campagne de communication visible. L'idée est d'aider les femmes forcées à la prostitution et les autres victimes qui se trouvent souvent isolées dans des unités d'habitation ou des zones industrielles, ne parlant pas la langue du pays et ne disposant pas des informations de base leur permettant de savoir à qui s'adresser et quelles mesures prendre. Une campagne de sensibilisation ciblée devrait notamment fournir des informations et des conseils destinés à aider les femmes dans leur recherche de logement et une aide judiciaire.

Le Parlement invite également le Comité olympique international, la FIFA, l'UEFA, l'association allemande de football et d'autres associations sportives ainsi que des sportifs à exprimer leur soutien à la campagne « Carton rouge » et à rejeter ouvertement la prostitution forcée. Il réitère dans la foulée, sa demande visant de lancer dès cette année, une journée de lutte contre la traite des êtres humains.

La résolution rappelle la nécessité de rassembler des données concernant la traite des êtres humains au niveau de l'UE et d'associer étroitement EUROPOL et EUROJUST dans la lutte contre ce fléau. Le Parlement engage instamment tous les États membres à ratifier la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains ainsi qu'à mettre en œuvre la directive 2004/81/CE. Il demande également la mise en œuvre rapide de la décision-cadre 2002/629/JAI du Conseil sur la lutte contre la traite des êtres humains pour tous les États membres qui ne se sont pas encore conformés aux dispositions de ce texte (normalement 1^{er} août 2004).